

## SPORT DE HAUT NIVEAU

### Soutien aux « Equipes de sports collectifs SENIORS » engagées en Championnat national

#### Bénéficiaires :

Clubs sportifs déclarés en Haute Loire  
affiliés à une Fédération sportive reconnue par le Ministère des Sports  
engageant une **équipe senior** en Championnat National

#### Modalités d'intervention :

Subvention départementale composée :

d'une « Subvention Forfaitaire Ajustable »

dont le montant maximum est défini dans la **grille d'intervention annexée**

*(celle-ci tient compte des difficultés d'accèsion et d'évolution en championnat national suivant les disciplines sportives)*

**+**

d'une « Subvention spécifique » pour les clubs dont une équipe évolue dans les « strates supérieures » du championnat national (cf. **partie grisée** de la grille d'intervention annexée)

Son montant est librement défini par l'Assemblée délibérante.

#### Plafonds :

1 / Aide départementale indexée sur le niveau d'implication des collectivités de proximité :

« **Subvention Forfaitaire Ajustable** » plafonnée au montant des subventions des collectivités de proximité : commune(s) + intercommunalité(s)

2 / Aide départementale indexée sur le montant du budget du club :

- **25% du budget du club si il est < 152 500 €**

- **15% du budget du club si il est > 152 500 €**

#### Procédure :

Dépôt des demandes de subvention en début de saison sportive

#### Contacts :

##### Département de la Haute Loire

Direction de l'Attractivité et du Développement des Territoires

##### Direction déléguée Développement Durable et Sports

Tel : 04 71 07 43 45 - Courriel : [sport@hauteloire.fr](mailto:sport@hauteloire.fr)

Hôtel du Département

1, Place Monseigneur de Galard

CS 20310

43009 LE PUY-EN-VELAY CEDEX

tél. 04 71 07 43 43